



AMAP d'Aigrefeuille sur Maine
CONTRAT COQUILLES SAINT-JACQUES SAISON 2026/2027

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte et développe les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP.

Les objectifs de notre AMAP sont notamment de :

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine
- soutenir les productions de la mer et du littoral dans leurs caractères individuel ou familial quand elles s'engagent dans des démarches alternatives aux pratiques imposées par la grande distribution et de ses intermédiaires
- permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits
- faire le choix de la qualité nutritionnelle, organoleptique et négliger les conventions, les standards de la société de consommation (calibrage, couleurs, apparence)
- rapprocher, par l'entraide, la confiance, la participation, la pédagogie, le consommateur et le producteur.

Le présent contrat règle les modalités de vente directe entre Sébastien L'Héréec, marin-pêcheur, et les membres de l'AMAP d'Aigrefeuille sur Maine pour des coquilles Saint-Jacques. Le contrat court une saison de 7 livraisons mensuelles. Les distributions ont lieu le jeudi de 18h30 à 19h30 au GAEC Cormerais le Haut Coin à Aigrefeuille sur Maine

Merci de nous retourner ce contrat soit en le déposant avec les règlements lors des autres distributions ou directement par mail auprès de Bénédicte,

Les engagements du producteur

- Je suis patron-pêcheur du Trugarez, un navire de pêche de moins de 12m basé à Locquémeau dans les Côtes d'Armor (22). Mon équipage et moi-même pêchons la coquille Saint-Jacques sauvage sur plusieurs gisements en baies et au large de Saint-Brieuc et Saint-Malo.
- Je pratique une petite pêche côtière traditionnelle à l'aide d'une drague, calibrée pour ne retenir que les coquilles les plus grosses, en profondeur (40 mètres), dans une démarche responsable qui a permis à la pêche à laquelle nous appartenons l'obtention de la certification MSC pêche durable fin 2022.
- Je suis engagé dans une démarche de gestion des ressources afin de produire une denrée noble et naturelle en respect du cycle de reproduction et de développement des espèces.
- Nous sélectionnons les gisements que nous savons produire des coquilles avec des noix de belle qualité, qui sont blanches jusqu'en avril.
- Nous livrons directement dans la journée suivant la pêche, ce qui garantit une fraîcheur absolue de ce produit de la mer.
- Nous conditionnons les coquilles par 5kg dans des sacs, en tissu recyclé, lavables et réutilisables, à la sortie du bateau. Un kilo contient environ 5-6 coquilles Saint-Jacques.
- Je me suis conformé à la réglementation relative au transport et à la remise de mon produit.
- J'adhère aux principes de la charte des AMAP.

Les engagements de l'adhérent

- Je m'engage pour la période du contrat à soutenir le marin-pêcheur dans sa démarche et j'encourage et soutiens ainsi une petite pêche française artisanale respectueuse de l'environnement et en harmonie avec la préservation du patrimoine naturel.
- Je m'engage à venir prendre ma commande aux dates communiquées ou à la faire retirer par une personne de mon choix.
- Je sais que les coquilles ont été conditionnés avant leur transport et qu'il y a une perte d'eau normale et inévitable.
- J'achète des coquillages vivants au moment de l'achat. Je suis responsable de leur conservation une fois qu'elles m'ont été livrées.
- **Afin de limiter la consommation de sacs, je rapporte autant que possible les sacs rincés et séchés à la prochaine distribution.**
- Je m'engage librement (connaissant évidemment les conditions entourant la remise de mon produit) en payant de manière anticipée la production et la distribution.
- En établissant ce contrat, je deviens donc propriétaire des produits proposés.
- J'adhère aux principes de la Charte des AMAP.

J'indique mon choix (en nombre de sacs de 5kg) avec un **minimum de 1 sac par distribution.**

NB : Je peux « sauter » une distribution.

Le contrat peut être ajusté en cours de saison. Cependant, en décembre, il n'est pas possible de commander plus du double de la commande habituelle (ex. : si vous commandez 2 sacs pas mois, vous pouvez en commander maximum 4 en décembre). Si vous avez besoin de plus, il faut anticiper sur octobre et/ou novembre.

Caractéristiques	Prix	15 oct.	19 nov.	17 déc.	21 janv.	18 fév.	18mars	15 avr.	Total
Coquilles Saint-Jacques 5kg	20 €								
Disponibilités									
Indiquer vos disponibilités dans le tableau									

Nous aurons besoin d'une personne, pour chaque date, qui assurera la distribution. Merci d'indiquer vos disponibilités.

La distribution aura lieu à la cave des Frères Cormerais (le haut coin à Aigrefeuille) aux dates indiquées de 18h30 à 19h30.

Je remets mon paiement par chèque (à l'ordre de TRUGAREZ) avec le contrat en 2 chèques minimum (coquilles d'octobre à décembre 2026 et coquilles de janvier à avril 2027) et jusqu'à un chèque par mois.

Nombre de chèque remis et montants : ... chèques de€

Je m'assure par ailleurs d'être à jour de ma participation financière (5€) à la vie de l'association.

Le producteur
Sébastien L'Héréec

Le mangeur (nom, prénom, **téléphone - indispensable** - et adresse e-mail)

Le coordinateur : Bénédicte Cormerais
emmanuel.cormerais1974@orange.fr
06-77-24-09-47